



Activités de réglementation

Ce bulletin des *Activités de réglementation* couvre le mois de mars 2006

Technologies émergentes en production d'électricité

Le 21 mars 2006, l'Office a publié un rapport d'Évaluation du marché de l'énergie centrée sur la production non traditionnelle d'électricité. Le rapport, *Technologies émergentes en production d'électricité*,

fait le point sur les technologies non traditionnelles, en plus de présenter, dans une optique régionale, les perspectives et enjeux s'y rattachant.

Le potentiel ultime des ressources en gaz naturel classique du nord-est de la Colombie-Britannique

Le 31 mars 2006, l'Office et le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources pétrolières de la Colombie-Britannique ont publié conjointement une Évaluation du marché de l'énergie (ÉMÉ), selon laquelle la province possède amplement de ressources gazières classiques pour maintenir un niveau d'activité intense dans le secteur énergétique pendant de nombreuses années.

Cette ÉMÉ révèle qu'à la fin de 2003, le nord-est de la province disposait de 35 billions de pieds cubes (Tpi³) de gaz naturel pour répondre à la demande

future, et que les ressources ultimes estimatives en gaz naturel classique commercialisable ont augmenté de plus de 1 Tpi³ par rapport au chiffre de 1994, passant de 50,6 Tpi³ à 51,9 Tpi³. Le rapport souligne que la Colombie-Britannique possède d'autres ressources en gaz, classique et non classique, auxquelles elle pourrait puiser dans l'avenir. Elles se trouvent dans le nord-ouest, dans la région des bassins à l'intérieur de la province, notamment ceux de Nechako et de Bowser, dans le sud-est et dans les zones extracôtières.

Dans ce numéro

Préface

Ce bulletin signale les activités de l'Office. Sauf mention expresse, la compétence de l'Office s'étend aux points énumérés dans ce bulletin en vertu de la *Loi sur l'Office national de l'énergie*, L.R.C. 1985, ch. N-7, dans sa version modifiée.

Notre but global est de promouvoir la sûreté et la sécurité, la protection de l'environnement et l'efficacité de l'infrastructure et des marchés énergétiques.

Demandes liées à une audience publique	2
Demandes non liées à une audience publique	4
Appel	7
Modifications aux règlements	7
Questions administratives	8
Annexe I – Demandes en vertu de l'article 58	10
Annexe II – Autres dépôts	10
Profil	12

Gros plan sur la sécurité et l'environnement - Analyse comparative du rendement des pipelines

Le 30 mars 2006, l'Office a publié son quatrième rapport annuel sur la sécurité des travailleurs et de l'environnement. L'Office a révélé que des programmes de gestion de l'intégrité de plus en plus complexes contribuent à créer un milieu de travail plus sécuritaire. Selon le rapport, il s'agit de la septième année consécutive où aucun accident mortel n'a été signalé dans les installations pipelinières réglementées par l'Office, et la deuxième année de suite où aucune rupture ne s'est produite.

Le rapport de cette année comporte plusieurs améliorations. Il différencie de manière plus précise les données relatives aux pipelines de liquides et celles liées aux gazoducs et présente six nouveaux indicateurs de rendement en matière d'environnement dans trois catégories, soit les rejets, les fuites et les déversements.

Consultation des Autochtones aux fins des décisions de l'Office

En mars 2006, l'Office a publié un document de questions et réponses sur la manière dont il tient compte des préoccupations des Autochtones dans son processus de prise de décision. Le document est

disponible sur notre site Web sous *Documents de réglementation, Consultations, Consultation des peuples autochtones*.

Demandes liées à une audience publique

Décision rendue

1. *Centra Transmission Holdings Inc. (Centra) - Droits - RHW-3-2005 (Dossier 4200-C293-1)*

Le 23 mars 2006, l'Office a approuvé une demande de Centra visant à augmenter les droits exigibles pour le service de transport sur son gazoduc. L'ONÉ a approuvé le coût du service total proposé par Centra pour 2005, sous réserve d'une réduction de l'impôt sur les bénéfices parce qu'il a décidé de ne pas autoriser Centra à recouvrer l'impôt sur les bénéfices du supplément proposé à même les droits liés à la demande, mais plutôt par le truchement du supplément. L'Office a également déterminé que le coût du capital sollicité dans la demande de Centra était raisonnable et, par conséquent, a approuvé un taux de rendement du capital-actions ordinaires de 12,5 % et une composante du capital-actions de 40 %.

Audience annulée

1. *Chevron Canada Limited (Chevron Canada) et Chevron Standard Limited, Neste Canada Inc. et*

Chevron Canada Limited (demandeurs) - Destination prioritaire - MH-2-2005 (Dossiers 4755-T099-3 et 4755-T099-4)

Le 20 mars 2006, les demandeurs ont retiré leur demande visant à obtenir des ordonnances désignant la raffinerie de Chevron Canada, située à Burnaby (Colombie-Britannique), à titre de destination prioritaire afin que la livraison de pétrole brut et d'isooctane sur le réseau de Terasen Pipelines (Trans Mountain) Inc. ne soit pas soumise à une répartition de la capacité pipelinière.

Audience en marche

1. *Imperial Oil Resources Ventures Limited (Imperial), Mackenzie Valley Aboriginal Pipeline Limited Partnership, ConocoPhillips (North) Limited, Shell Canada Limitée et ExxonMobil Canada Properties - Projet gazier Mackenzie (Dossiers 3200-J205-1, 2520-C-19-4, 2620-C-19-7, 2620-C-12-7 et 2620-C-20-7)*

L'Office tient une audience publique, entreprise à Inuvik (T.N.-O.) depuis le 25 janvier 2006, concernant le projet

gazier Mackenzie qui comprend la construction d'un pipeline pour le transport du gaz naturel jusqu'au nord de l'Alberta, un pipeline pour le transport des liquides de gaz naturel jusqu'à Norman Wells (T.N.-O.), trois champs de gaz naturel à terre, un réseau de collecte du gaz produit dans ces trois champs et une installation de traitement dans la région d'Inuvik (T.N.-O.), point de séparation des liquides et du gaz, et d'expédition. Des installations connexes sont prévues, dont des stations de compression et une station de chauffage. L'audience doit se terminer en décembre 2006.

Audiences prévues

1. *Terasen Pipelines (Trans Mountain) Inc. (Terasen) - Procédure de répartition au quai Westridge (Dossier ATT-TTC-TTM 01)*

L'Office tiendra une audience publique à Calgary à compter du 4 avril 2006, afin d'entendre des observations orales au sujet de la procédure de répartition au quai Westridge et de la prime proposée. L'Office entendra les observations des parties sur les questions suivantes :

- i) l'applicabilité de la prime visant le quai Westridge;
- ii) les répercussions de la prime sur les exigences de Terasen en matière de transport pour le compte d'autrui;
- iii) la possibilité de ne pas modifier la date de commande au quai Westridge, qui est actuellement deux jours avant la date de commande au reste du réseau;
- iv) la possibilité d'assujettir les expéditeurs qui passent des commandes au quai Westridge à des restrictions selon le nombre de cargaisons ou le volume.

2. *Sea Breeze Victoria Converter Corporation (Sea Breeze) - Construction d'une ligne internationale de transport d'électricité (LIT) reliant Victoria (Colombie-Britannique) à Port Angeles (Washington) - EH-1-2006 (Dossier AFIP-L-SBC-01)*

L'Office tiendra une audience publique à compter du 1^{er} mai 2006, à Victoria (Colombie-Britannique), pour examiner une demande de Sea Breeze qui prévoit construire et exploiter une LIT à courant continu haute tension de 150 kilovolts. La LIT proposée s'étendrait sur 47 kilomètres de la ville de View Royal (Colombie-Britannique) en direction sud jusqu'au détroit de Juan de Fuca et de là jusqu'à Port Angeles (Washington). Au Canada, LIT franchirait quelque 12 kilomètres à terre et le reste de la distance dans le détroit Juan de Fuca. Pour l'instant, la construction de la LIT et d'une station

de conversion attenante à des sous-stations existantes situées sur l'île de Vancouver est prévue pour novembre 2006.

Demande d'audience déposée

1. *Terasen Pipelines (Trans Mountain) Inc. (Terasen) - Doublement d'ancrage TMX (Dossier 3200-T099-1)*

Le 21 février 2006, Terasen a déposé une demande en vue de la construction et de l'exploitation du projet de doublement d'ancrage TMX. Ce projet consisterait en un doublement de pipeline et d'autres installations destinées à augmenter la capacité du pipeline Trans Mountain d'environ 6 360 mètres cubes (40 000 barils) par jour. Le coût du projet est estimé à 400 millions de dollars.

Les installations proposées sont constituées d'un pipeline de 762 millimètres de diamètre qui s'étendrait sur sept kilomètres d'un point à l'ouest de Hinton (Alberta) jusqu'à la station de pompage de Hinton, et d'un pipeline de 914 millimètres allant de cette station jusqu'à un endroit près de Rearguard (Colombie-Britannique), soit une distance de 151 kilomètres. Terasen propose en outre de construire deux stations de pompage à commande électrique, la station de Wolf, en Alberta, et la station de Chappel, en Colombie-Britannique.

Demandes d'audience proposées

1. *Gateway Pipeline Inc. (Gateway) - Trousse d'information préliminaire (Dossier ATT-TTC-ENB 02)*

Le 9 février 2006, l'Office, en consultation avec les autres autorités fédérales responsables, a soumis au ministre de l'Environnement une recommandation que le projet Gateway soit renvoyé à l'examen par une commission conformément à la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*.

Le 2 novembre 2005, Gateway a déposé une trousse d'information préliminaire (TIP) auprès de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale (ACÉE), l'ONÉ et d'autres ministères fédéraux. La TIP contient des renseignements détaillés sur les principaux éléments du projet Gateway. Elle est destinée aux parties intéressées éventuelles, et permettra aux organismes de réglementation fédéraux pertinents, soit l'ONÉ et l'ACÉE, de définir le processus d'examen qui répondra à leurs exigences de réglementation.

Le projet Gateway est constitué d'un pipeline d'exportation de pétrole et d'un pipeline d'importation de condensat construits dans la même emprise, et

d'un terminal portuaire. Le pipeline d'exportation de pétrole, une nouvelle canalisation de 762 millimètres de diamètre et d'une capacité initiale d'environ 400 000 barils par jour, s'étendrait sur 1 150 kilomètres et transporterait du pétrole d'Edmonton (Alberta) à Kitimat (Colombie-Britannique). Le pipeline d'importation de condensat aurait un diamètre de 508 millimètres et pourrait transporter quelque 150 000 barils par jour de Kitimat à Edmonton. La date de mise en service proposée est l'an 2010 et le coût estimatif est d'environ 4 milliards de dollars.

2. Maritimes & Northeast Pipeline Management Ltd. (M&NP) - Projet de pipeline Brunswick (Dossier PA-MNP 2006-001)

Le 16 mars 2006, après avoir consulté les autres autorités responsables, l'Office a recommandé au ministre de l'Environnement du Canada que le projet soit renvoyé à une commission d'examen, conformément à l'article 25 de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* (LCÉE), et que cette commission d'examen soit dirigée par l'Office, en vertu des dispositions de la LCÉE relativement à la substitution.

Le 6 janvier 2006, M&NP a déposé une description de projet auprès de l'ACÉE et de l'ONÉ. Le projet proposé vise la construction d'un pipeline de 145 kilomètres de long et de 762 millimètres de diamètre pour relier le terminal de gaz naturel liquéfié Canaport^{MD} de Mispec Point, situé à Saint John (Nouveau-Brunswick), à un point situé sur la frontière canado-américaine près de St. Stephen (Nouveau-Brunswick).

Le dépôt de la description de projet auprès de l'ONÉ enclenche le processus fédéral d'évaluation

environnementale prévu par le *Règlement sur la coordination par les autorités fédérales des procédures et des exigences en matière d'évaluation environnementale* de la LCÉE. Selon le Règlement, les ministères fédéraux qui assument une responsabilité décisionnelle ou qui possèdent les connaissances voulues doivent déclarer leur intérêt dans le projet et participer à l'établissement de la portée du projet et de l'évaluation environnementale.

3. Maritimes & Northeast Pipeline Management Ltd. (M&NP) - Pipeline Bear Head (Dossier PA-MNP 2006-002)

Le 6 janvier 2006, M&NP a déposé une description de projet auprès de l'ACÉE et de l'ONÉ. Le projet proposé vise la construction d'un pipeline de 55 kilomètres de long et de 762 millimètres de diamètre pour relier une usine de regazéification de gaz naturel liquéfié, qui est en cours de construction à Bear Head, près de Port Hawkesbury (Nouvelle-Écosse), à un point le long de la canalisation principale de M&NP, près de Goldboro (Nouvelle-Écosse).

Le dépôt de la description de projet devant l'ONÉ enclenche le processus fédéral d'évaluation environnementale prévu par le *Règlement sur la coordination par les autorités fédérales des procédures et des exigences en matière d'évaluation environnementale* de la LCÉE. Selon le Règlement, les ministères fédéraux qui assument une responsabilité décisionnelle ou qui possèdent les connaissances voulues doivent déclarer leur intérêt dans le projet et participer à l'établissement de la portée du projet et de l'évaluation environnementale.

Demandes non liées à une audience publique

Questions d'électricité

Questions à l'étude

1. First Commodities International Inc. (FCII) - Exportation d'électricité (Dossier AE-P-FCI 01)

Le 17 novembre 2005, FCII a sollicité un permis pour exporter jusqu'à 600 gigawattheures d'énergie interruptible par année pour une période de 10 ans.

2. Maritime Electric Company, Limited (MEC) - Exportation d'électricité (Dossier AE-P-MEC 01)

Le 17 janvier 2006, MEC a sollicité des permis pour exporter jusqu'à 150 mégawatts de puissance et jusqu'à

350 gigawattheures d'énergie par année sur une base garantie ou interruptible pour une période de 10 ans.

3. Montana Alberta Tie Ltd. (MATL) - Construction d'une ligne internationale de transport d'électricité (LIT) s'étendant de Lethbridge, en Alberta, à Great Falls, au Montana (Dossier AFIP-L-MAT-01)

Le 21 décembre 2005, MATL a sollicité l'autorisation de construire une LIT à courant alternatif de 326 kilomètres de long, ayant une tension de 230 kilovolts, qui s'étendrait de Lethbridge (Alberta) à Great Falls (Montana). Un tronçon d'environ 123 kilomètres de la LIT se trouverait au Canada. MATL propose également de construire une nouvelle

sous-station à 230 kilovolts et un transformateur déphaseur pour contrôler la direction du flux du courant près de Lethbridge. La LIT proposée pourrait transférer jusqu'à 300 mégawatts de puissance dans l'une ou l'autre direction. La date proposée de mise en service de la LIT est décembre 2006.

L'Office a sollicité des commentaires des parties intéressées concernant cette demande avant de délivrer un permis ou de recommander la tenue d'une audience publique à la gouverneure en conseil.

4. *Yudin Energy Inc (Yuddin) - Exportation d'électricité (Dossier A-P-YEI 01)*

Le 28 mars 2006, Yuddin a sollicité des permis pour exporter jusqu'à 204 mégawatts de puissance garantie et jusqu'à 894 gigawattheures d'énergie par année pour une période de 25 ans.

Questions pionnières

Questions réglées

1. *Paramount Resources Ltd. - Modifier l'état de deux puits*

Les 3 et 17 mars 2006, Paramount a reçu l'approbation de modifier l'état des puits Fort Liard F-36 et Cameron J-74 conformément au paragraphe 19(3) du *Règlement sur la production et la rationalisation de l'exploitation du pétrole et du gaz au Canada*.

2. *Opérations géologiques, géophysiques ou géotechniques*

Une demande a été approuvée conformément au paragraphe 5.1b) de la *Loi sur les opérations pétrolières au Canada*.

<i>Société</i>	<i>Région</i>	<i>Id. de la zone d'exploitation</i>	<i>Date</i>
Devon Canada	Mer de Beaufort Programme géotechnique de 2006	9438-D031-003E	24 mars 2006

Questions de pipeline

Questions réglées

1. *Demandes présentées en vertu de l'article 58*

L'Office a approuvé des demandes, formulées en vertu de l'article 58 de la *Loi sur l'Office national de l'énergie*, concernant des installations pipelinières courantes ou la construction de pipelines dont la longueur n'excède pas 40 kilomètres. Voir l'annexe 1.

Questions à l'étude

2. *Burlington Resources Canada (Hunter) Ltd. (Burlington) - Construction d'un pipeline (Dossier A-FP-PA-BRH 2006 1)*

Le 15 mars 2006, Burlington a présenté une demande pour obtenir l'autorisation de construire 1 000 mètres de gazoduc de 273 millimètres de diamètre, d'environ 65 kilomètres à l'est de Tumbler Ridge (Colombie-Britannique) à environ 40 kilomètres au sud-ouest de Beaverlodge (Alberta). Le coût du projet est évalué à 2,6 millions de dollars et la mise en service proposée a été fixée au deuxième trimestre de 2006.

3. *TransCanada PipeLines Limited (TCPL) - Agrandissement de la canalisation principale Est en 2007 (Dossier A-FP-PA-TCP 2006 1)*

Le 20 mars 2006, TCPL a demandé l'autorisation de construire un doublement de pipeline de 6,5 kilomètres de long et de 323,9 millimètres de diamètre depuis la vanne de canalisation principale 805 jusqu'à la vanne de canalisation principale 805 + 6,5 (le « doublement Saint-Sébastien »). TCPL a également sollicité l'autorisation d'ajouter des compresseurs à la station 134 près de Bowmanville (Ontario) et à la station 1703 près de Douglstown (Ontario). Le coût des installations est évalué à 62,2 millions de dollars et la date proposée de mise en service a été fixée au 1^{er} novembre 2007.

4. *Westcoast Energy Inc. (WEI) - Construction du pipeline de croisement Aitken Creek (Dossier PA-WEI 2006 001)*

Le 14 février 2006, WEI a demandé l'autorisation de construire et d'exploiter un raccord de gazoduc (gaz brut) faisant 11 kilomètres de longueur et 323,9 millimètres de diamètre entre la station auxiliaire Beg-Jedney et le pipeline de prolongement Aitken Creek du réseau de collecte de Fort St. John (Colombie-Britannique). Les travaux proposés comprennent de nouvelles installations de lancement et de réception de racleurs, de même que l'inversion du sens de l'écoulement du pipeline de prolongement Aitken Creek. Le coût du projet est estimé à 9,4 millions de dollars et la mise en service devrait avoir lieu en août 2006.

Questions relatives au transport, aux droits et aux tarifs

Questions réglées

1. *Enbridge Pipelines Inc. (Enbridge) - Droits applicables aux réservoirs de réception (Dossier A-TT-TTC-ENB 01)*

Le 24 mars 2006, l'Office a approuvé une demande

d'Enbridge datée du 6 mars 2006 visant l'approbation d'un règlement avec droits négociés relativement aux droits applicables aux réservoirs de réception. Pour donner suite aux préoccupations concernant l'optimisation des coûts et des installations, Enbridge et l'Association canadienne des producteurs pétroliers ont entrepris des pourparlers en 2004, dans le but de modifier la méthode actuelle d'établissement des droits applicables aux réservoirs de réception du réseau d'Enbridge. L'Office avait sollicité les commentaires des parties intéressées.

2. Foothills Pipe Lines Ltd. (Foothills), Foothills Pipe Lines (Alta) Ltd., Foothills Pipe Lines (Sask) Ltd., Foothills Pipe Lines (South B.C.) Ltd. (Dossier TT-TTC-FPL 01)

Le 23 mars 2006, l'Office a approuvé une demande datée du 27 février 2006 suivant laquelle Foothills, en son nom et au nom de certaines de ses filiales, demandait d'apporter des changements au Tarif de la société et aux tarifs de ses filiales, notamment d'entamer la conversion des unités de volume en unités d'énergie en vigueur le 1er juin 2006. L'Office avait sollicité les commentaires des parties intéressées au sujet de la demande.

3. TransCanada Pipelines Limited (TCPL) - Résolution du Groupe de travail sur les droits de 2006 (Dossier TT-TC-TCP 28)

Le 20 mars 2006, l'Office a approuvé la résolution exposée ci-dessous.

Résolution n°	Objet
02.2006	Modifications au barème de droits visant le service de transport garanti non renouvelable et aux conditions générales du Tarif du réseau principal. But : mettre à jour la procédure et les dispositions de manière à disposer de points de réception de remplacement.

4. TransCanada Pipelines Limited, Réseau de la C.-B. (TCPL) - Conversion d'énergie (Dossier TT-FT-TCB 01)

Le 27 mars 2006, l'Office a approuvé une demande datée du 1^{er} mars 2006 de TCPL pour modifier les documents contractuels de services de transport de gaz sur le réseau de la C.-B., afin de terminer la conversion des unités de volume en unités d'énergie en vigueur le 1^{er} juin 2006. L'Office avait sollicité les commentaires des parties intéressées concernant la demande.

5. Pipelines Trans-Nord Inc. (PTNI) - Droits pour 2006 (Dossier : TT-FT-TNP 13)

Le 17 mars 2006, l'Office a approuvé une demande datée du 28 février 2006 de PTNI visant l'approbation de ses droits définitifs pour 2006.

Questions à l'étude

6. Enbridge Pipelines Inc. (Enbridge) - Droits finales pour le service de transport sur la canalisation no 9 (Dossier A-TT-IT-ENB 06)

Le 24 mars 2006, Enbridge a sollicité l'approbation pour des droits définitifs pour le service de transport sur la canalisation n° 9 pour la période du 1^{er} octobre 2004 jusqu'au 31 mars 2005. Le 31 mars 2006, l'Office a décidé de solliciter les commentaires des parties intéressées concernant la demande.

7. Petro-Canada Oil and Gas (PCOG) - Westcoast Energy Inc. (WEI) - Tarif pipeline (Dossier TT-TC-WEI 17)

Le 6 janvier 2006, PCOG a présenté une demande visant à rejeter une partie du tarif pipeline régissant l'utilisation du gazoduc de WEI. La demande vise à rectifier l'écart entre les modalités tarifaires imposées par WEI aux expéditeurs actuels, qui veulent déplacer l'un des points de service de transport prévus à leur contrat, par rapport aux modalités tarifaires imposées par le tarif pipeline aux nouveaux expéditeurs pour le même service de transport dans la zone 3. Le 19 janvier 2006, l'Office a décidé de solliciter les commentaires des parties intéressées concernant la demande.

8. TransCanada Pipelines Limited (TCPL) - Résolution du Groupe de travail sur les droits de 2006 (Dossier A-TT-FT-TCP 21)

Le 15 mars 2006, TCPL a sollicité l'approbation de la résolution exposée ci-dessous.

Résolution n°	Objet
04.2006	Approbation d'une entente négociée visant les droits de la canalisation principale pour l'année 2006.

Le 31 mars 2006, l'Office a décidé de solliciter les commentaires des parties intéressées concernant la demande.

Appel

Appel à l'étude

1. *Flint Hill Resources - Demande d'autorisation d'appel - RH-1-2005*

Flint Hill Resources a demandé à la Cour d'appel fédérale l'autorisation d'en appeler de la décision, rendue par l'Office en date du 28 avril 2005, d'approuver deux demandes d'Enbridge Pipelines Inc. visant la collecte, à

même les droits pipeliniers qu'elle perçoit au Canada, de 20 millions de dollars (US) par année pendant cinq ans relativement à l'extension du service sur le pipeline Spearhead, qui va de Chicago (Illinois) à Cushing (Oklahoma), et à une initiative de Mobil Pipe Line Company en vue de l'inversion du sens de l'écoulement d'un pipeline lui appartenant et qui s'étend de Patoka (Illinois) à Corsicana (Texas).

Modifications aux règlements

Initiatives de réglementation prises en vertu de la *Loi sur l'Office national de l'énergie*

1. *Modifications proposées au Règlement de 1999 sur les pipelines terrestres (RPT-99) et au Règlement de l'Office national de l'énergie sur les usines de traitement (RUT)*

L'Office entend modifier les règlements mentionnés en rubrique pour y incorporer des dispositions exigeant que les sociétés conçoivent et mettent en œuvre un programme de gestion de la sûreté de leurs pipelines. Comme mesure provisoire, dans l'attente de la promulgation de modifications aux règlements, l'Office a diffusé aux sociétés un avis de projet de modification réglementaire (APMR), qui décrit les changements qu'il propose d'apporter aux règlements. Une fois qu'il aura reçu les commentaires de toutes les parties concernant l'APMR, l'Office publiera un projet de modification réglementaire. Ce dernier énoncera de façon provisoire les attentes de l'Office au chapitre de la gestion de la sûreté des pipelines, jusqu'à ce que les changements voulus concernant la sûreté soient apportés dans le RPT-99 ou le RUT.

2. *Modifications proposées au Règlement de 1999 sur les pipelines terrestres (RPT-99)*

Le 2 février 2006, l'Office a fait parvenir au ministère de la Justice des modifications proposées au RPT-99, aux fins d'examen et de publication dans la Partie I de la *Gazette du Canada*. Ces modifications visent à intégrer les commentaires faits par le Comité mixte permanent sur l'examen de la réglementation. Elles ont trait à des questions juridiques et à des incohérences entre la version anglaise et la version française.

3. *Règlement sur le recouvrement des frais - Électricité - Examen (Dossier 175-A000-72-2)*

Suivant une demande que certaines parties prenantes lui ont transmise, l'Office a entrepris un examen du *Règlement sur le recouvrement des frais de l'Office national de l'énergie* en ce qui concerne la répartition des frais auprès des sociétés d'électricité. Comme partie de l'examen, l'Office a tenu des ateliers le 9 décembre 2004 à Calgary, le 2 juin 2005 à Montréal et le 16 janvier 2006 à Toronto.

4. *Règlement sur la prévention des dommages de l'Office national de l'énergie*

Le 7 février 2005, l'Office a avisé les parties intéressées qu'il avait achevé la première étape d'élaboration du règlement mentionné en rubrique. Le règlement a été soumis au ministère de la Justice pour les besoins de l'analyse qui doit précéder sa publication préalable dans la *Gazette du Canada*, Partie 1. L'ébauche du règlement, datée d'octobre 2004, est disponible sur le site Web de l'Office sous *Lois et règlements*.

Initiatives de réglementation prises en vertu de la *Loi sur les opérations pétrolières au Canada*

5. *Règlement sur le forage et la production axé sur les buts (RFP)*

Le 11 avril 2005, l'Office, au nom de plusieurs autres organismes fédéraux et provinciaux, a sollicité les commentaires des parties intéressées sur une ébauche du RFP.

Le projet de RFP est une initiative de l'Office, de Ressources naturelles Canada, de la province de Terre-Neuve-et-Labrador, de la province de la Nouvelle-Écosse, de l'Office Canada-Terre-Neuve des

hydrocarbures extracôtiers, de l'Office Canada-Nouvelle-Écosse des hydrocarbures extracôtiers et d'Affaires indiennes et du Nord Canada (Groupe de travail). Ces organismes ont tous, à des degrés divers, une responsabilité directe en matière de réglementation des sociétés engagées dans des activités de forage et de production de gaz et de pétrole dans les régions pionnières du Canada (c.-à-d. les Territoires du Nord-Ouest, le Nunavut et les régions extracôticières), y compris celles régies par les lois relatives aux accords sur les ressources extracôticières.

L'intention des instigateurs du projet est de faire en sorte que le RFP entre en vigueur vers la fin de 2006. Ce règlement prend appui sur l'ébauche de règlement sur le forage et la production élaborée dans le cadre d'un projet datant de 2000; toutefois, par un concours de circonstances, le projet initial a été retardé et le règlement n'a pu entrer en vigueur.

Le 7 mars 2006, le Groupe de travail a envoyé une

lettre à l'Association Canadienne pétroliers de pétrole en réponse à ses commentaires datés du 20 octobre 2005 concernant l'ébauche du règlement. La lettre est disponible sur le site Web de l'Office sous la rubrique « Lois et règlements ».

6. *Règlement sur les opérations de plongée liées aux activités pétrolières et gazières au Canada et notes d'orientation*

Pour obtenir plus de précisions à ce sujet, prière de vous reporter au point 4 de la rubrique *Modifications aux règlements*, dans le numéro de mai 2001 des *Activités de réglementation*.

7. *Le Règlement sur les études géophysiques liées à la recherche du pétrole et du gaz au Canada*

Pour obtenir plus de précisions à ce sujet, prière de vous reporter au point 6 de la rubrique *Modifications aux règlements*, dans le numéro d'octobre 2004 des *Activités de réglementation*.

Questions administratives

Évaluations du marché de l'énergie (ÉME) prévues en 2006

1. *Utilisation du gaz naturel pour la production d'électricité : enjeux et conséquences*

Cette ÉME étudiera le segment du marché du gaz naturel nord-américain connaissant la croissance la plus rapide, en s'attardant principalement au Canada. Il donnera les perspectives d'avenir quant à la demande et aux enjeux et conséquences connexes en matière de services de transport, de stockage et de prix du gaz. Le rapport devrait paraître en juin 2006.

2. *Mise à jour du rapport sur les sables bitumineux du Canada : perspectives et défis jusqu'en 2015*

Cette mise à jour permettra d'examiner les incidences sur les perspectives de production qui découleront des prix élevés du pétrole, de l'augmentation des coûts des intrants, des écarts considérables entre les prix du pétrole léger et du pétrole lourd, ainsi que de la hausse de la valeur du dollar canadien. On inclura une analyse

des nouveaux projets, des propositions de pipelines, des défis socio-économiques, des possibilités en pétrochimie et d'environnementaux et grands enjeux et incertitudes. Le rapport devrait paraître en juin 2006.

3. *Productibilité à court terme de gaz naturel au Canada, 2006-2008*

Ce rapport passera en revue les facteurs qui influent sur la production de gaz naturel au Canada et présentera les perspectives de productibilité jusqu'à la fin de 2008. Au Canada, c'est du bassin sédimentaire de l'Ouest canadien (BSOC) que provient la plus grande partie du gaz naturel; du gaz est également produit au large des côtes de la Nouvelle-Écosse. Des projections sur la productibilité dans les différentes zones du BSOC seront établies à partir d'un examen détaillé des tendances en matière d'activités de forage et de productivité des puits. On présentera également des projections sur la productibilité de gaz dans la zone extracôticière de la Nouvelle-Écosse. Le rapport devrait paraître en octobre 2006.

Instructions relatives au dépôt de documents

Correspondance

Toute la correspondance destinée à l'Office doit être adressée au : Secrétaire, Office national de l'énergie, 444, Septième Avenue S.-O., Calgary AB T2P 0X8
Télécopieur : (403) 292-5503

Demandes et autres dépôts - nombre de copies à déposer

Vous pouvez soumettre votre demande ou d'autres dépôts à l'Office de deux façons :

1. Par voie électronique : utiliser l'option *Déposer un document* dans notre site Web et faire parvenir une (1) copie de vos documents par la poste (voir l'adresse ci-dessus) ou par télécopieur; ou
2. envoyer vingt-cinq (25) copies de vos documents par la poste.

Renseignements complémentaires sur les dépôts

Types de documents pouvant être déposés par voie électronique et création de documents PDF : voir le *Guide du dépôt électronique à l'intention des déposants* (http://www.neb-one.gc.ca/efile/guide_f.pdf).

Demandes de participation à une audience par voie de formulaires électroniques : voir *Déposer un document* (http://www.neb-one.gc.ca/efile/index_f.htm).

Autres façons de déposer vos documents et assistance aux particuliers qui considèrent que le dépôt de nombreuses copies constitue un lourd fardeau financier : voir *Si vous ne pouvez pas déposer vos documents par voie électronique - Marche à suivre pour envoyer des copies papier* (http://www.neb-one.gc.ca/efile/forms/paper_f.htm).

Numéros pour communication avec l'Office

Renseignements généraux :

Téléphones : (403) 292-4800
Sans frais 1-800-899-1265

Télécopieurs :

(403) 292-5503
Sans frais 1-877-288-8803

Bureau des publications :

Téléphone : (403) 299-3562
Télécopieur : (403) 292-5576
Courriel : publications@neb-one.gc.ca

Site Web :

www.neb-one.gc.ca

Numéros de téléphone :

Pour une liste à jour des numéros de téléphone des membres de l'Office et du personnel clé, voir le site Web sous la rubrique *À notre sujet, Notre personnel*.

Office national de l'énergie
Michel L. Mantha
Secrétaire

Renseignements :

Denis Tremblay, agent des communications
Téléphone : (403) 299-2705
Courriel : dtremblay@neb-one.gc.ca

Annexe I

Demands présentées en vertu de l'article 58

Oléoducs

<i>Demandeur</i>	<i>Dossier/Ordonnance</i>	<i>Demande</i>	<i>Coût est.</i>
Enbridge Pipelines Inc.	Dossier : 3400-E101-74 Ord.: XO:E101-02-2006	Demande datée du 2 février 2006; approuvée le 10 mars 2006. Enlever le réservoir 15 et le remplacer par le réservoir 31 au terminal d'Edmonton.	8 300 000
Express Pipelines Ltd.	Dossier : 3400-E092-8 Ord. : XO:E092-03-2006	Demande datée du 21 décembre 2005; approuvée le 30 mars 2006. Construire un latéral de raccordement à partir du terminal d'Hardisty de Gibson Petroleum Ltd. jusqu'au terminal d'Hardisty d'Express.	1 110 000

Annexe II

Autres dépôts

<i>Société</i>	<i>Date</i>	<i>Dépôt</i>
Westcoast Energy Inc.	2 mars	Dossier FP-NOMA-WEI 2006 2 - Avis d'activités d'exploitation et d'entretien : inspection par fouille visant à déceler les traces de corrosion au point 2L1, km 22,975, qui se trouve dans une plaine inondable, entre deux parties de la rivière Pine.
Foothills Pipe Lines Ltd.	3 mars	Dossier 4750-F006-2 - Rapport des charges générales et d'administratives pour l'année 2005.
Foothills Pipe Lines Ltd.	3 mars	Dossier 4750-F006-2 - Correction au Rapport des charges générales et d'administration pour l'année 2004.
Enbridge Pipelines (Westspur) Inc.	6 mars	Dossier A-FP-PA-ENW 2006 1 - Purge et mise hors service de 33,7 km d'oléoduc, du terminal Steelman (Saskatchewan) à North Portal, près de la frontière canado-américaine
Maritimes & Northeast Pipeline Management Ltd.	7 mars	Dossier A-TT-TTC-MNP 01 - Tarif de transport du gaz, pourcentage de rétention du carburant à compter du 1 ^{er} avril 2006 et modification du barème de droits no 9 du Tarif de transport du gaz
Terasen Pipelines (Trans Mountain) Inc.	8 mars	Dossier A-TT-TC-TTM 05 - Révisions au Tarif provisoire de pétrole n ^o . 61 et au Tarif provisoire de pétrole raffiné n ^o . 29.
Express Pipeline Ltd.	8 mars	Dossier A-TT-TTC-EPL 01 - Tarifs de l'ONÉ n ^{os} . 70, 71, 72, 73 et 74 en vigueur le 1 ^{er} avril 2006.
Westcoast Energy Inc.	9 mars	Dossier A-FP-NOSA-WEI 2005 1 - Liste des projets entrepris en 2005 en vertu des ordonnances de simplification XG/XO-100-2002 et XG/XO-100-2005.
Enermark Inc.	9 mars	Dossier A-FP-PA-ENI 2005 001 - Autorisation de mise en service du gazoduc Shekilie de 2,1 km du point a-33-A/94-I-16 en Colombie-Britannique au point 13-32-1112-12 W6M en Alberta.

Express Pipeline Ltd.	13 mars	Dossier A-TT-TTC-EPL 01 - Tarif de l'ONÉ n ^o . 74, supplément n ^o . 1.
Express Pipeline Ltd.	13 mars	Dossier A-TT-TTC-EPL 01 - Tarif de l'ONÉ n ^o . 69, supplément n ^o . 1.
EnCana Corporation	14 mars	Dossier A-FP-CC-ENC 2006 10 - Changement de nom d'EnCana West Ltd. à EnCana Western Resources Ltd.
Terasen Pipeline (Trans Mountain) Inc.	16 mars	Dossier A-TT-TTC-TTM 01 - Modifications aux tarifs, règles et règlements, Tarif provisoire de pétrole n ^o . 62 et au Tarif provisoire de pétrole raffiné n ^o . RP 30.
Enbridge Pipelines Inc.	17 mars	Dossier A-FP-NOMA-ENB 2006 1 - Avis d'activités d'exploitation et d'entretien : installation d'un nouveau densitomètre en amont du terminal Cromer.
Vector Pipeline Limited	17 mars	Dossier A-TT-IT-VPL 03 - Calcul des droits définitifs pour l'année 2006.
Souris Valley Pipeline Limited	17 mars	Dossier A-TT-AUD-SVP-01 - États financiers vérifiés pour les années se terminant les 31 décembre 2004 et 2005.
ConocoPhillips Canada	17 mars	Dossier A-FP-CC-DMI 2005 1 - Changement du nom de Petroleum Transmission Company à Duke Energy Empress Management Inc.
Express Pipeline Ltd.	22 mars	Dossier A-TT-TTC-EPL 01 - Tarif de l'ONÉ n ^o . 69, supplément n ^o . 2.
Express Pipeline Ltd.	22 mars	Dossier A-TT-TTC-EPL 01 - Tarif de l'ONÉ n ^o . 74, supplément n ^o . 2.
Westcoast Energy Inc.	24 mars	Dossier A-TT-TTC-WEI 01 - Supplément tarifaire : processus limitatif visant Grizzly Valley en vigueur le 27 mars 2006.
Pipe-lines Montréal ltée	24 mars	Dossier A-FP-NOSA-MPL-2005-1 - États financier pour 2005 et liste des projets entrepris conformément à l'ordonnance de simplification XG/XO-100-2002.
Enbridge Pipelines Ltd.	27 mars	Dossier A-FP-NOSA-ENB 2005 1 - Dépenses pour l'année 2005 pour les projets entrepris conformément aux ordonnances de simplification XG/XO-100-2000 et XG/XO-100-2002.
Maritimes & Northeast Pipeline Management Ltd.	28 mars	Dossier A-TT-QSR-MNP-DECEMBER - Rapport de surveillance annuel pour la période se terminant le 31 décembre 2005.
Vector Pipeline Limited	28 mars	Dossier A-FP-NOSA-VPL 2005 1 - Projets entrepris conformément à l'ordonnance de simplification XG/XO-100-2005.
EnCana Ekwan Pipeline Inc.	30 mars	Dossier A-TT-TTC-EEP 01 - Barème de droits en vigueur le 1 ^{er} avril 2006.
Westcoast Energy Inc.	30 mars	Dossier A-TT-TTC-WEI 01 - Barème de droits pour le service de transport de gaz brut dans les réseaux de Grizzly Valley, Fort Nelson et Fort St. John; Barème de droit pour le service de traitement aux usines de Fort Nelson, McMahon, Pine River et Sikanni; et Barème de droit pour le service de recouvrement de liquides.
Alliance Pipeline Ltd.	31 mars	Dossier A-FP-NOSA-ALL-2005-1 - Projets entrepris conformément à l'ordonnance de simplification XG/XO-100-2005.
Terasen Pipelines (Trans Mountain) Inc.	31 mars	Dossier A-TT-TTC-TTM 01 - Projets entrepris conformément à l'ordonnance de simplification XG/XO-100-2005.
Express Pipeline Ltd.	31 mars	Dossier A-TT-TTC-EPL 01 - Projets entrepris conformément à l'ordonnance de simplification XG/XO-100-2005.
Enbridge Pipelines Inc.	31 mars	Dossier A-TT-TTC-ENB 01 - Droits et tarifs de 2006 pour la canalisation 8.

Profil

L'Office national de l'énergie est une cour fédérale de réglementation créée par une loi du Parlement le 2 novembre 1959.

En vertu des pouvoirs de réglementation que lui confère la *Loi sur l'Office national de l'énergie*, l'Office délivre des autorisations d'exportation de pétrole, de gaz naturel et d'électricité, accorde des certificats visant les pipelines interprovinciaux et internationaux et les lignes internationales de transport d'électricité et établit les droits et les tarifs applicables aux oléoducs et aux gazoducs de compétence fédérale.

Outre ses fonctions de réglementation, l'Office est chargé de conseiller le gouvernement sur la mise en valeur et l'utilisation des ressources énergétiques.

La Loi exige également que l'Office suive la situation de l'approvisionnement en ce qui a trait à tous les principaux produits énergétiques au Canada, particulièrement l'électricité, le pétrole, le gaz naturel et les sous-produits

de ces hydrocarbures; il doit aussi se tenir au fait de la demande d'énergie au Canada et à l'étranger.

Les responsabilités de l'Office en vertu de la *Loi sur les opérations pétrolières au Canada* et de certaines dispositions de la *Loi fédérale sur les hydrocarbures* englobent la réglementation des activités d'exploration, de mise en valeur et de production du pétrole et du gaz dans les régions pionnières de manière à favoriser la sécurité des travailleurs, la protection de l'environnement et la conservation des ressources en hydrocarbures.

L'Office a également des responsabilités précises en vertu de la *Loi sur le pipe-line du Nord* et de la *Loi sur l'administration de l'énergie*. En outre, Ressources humaines et Développement des compétences Canada a nommé des inspecteurs de l'Office à titre d'agents de sécurité chargés d'appliquer la partie II du *Code canadien du travail*.

©Sa Majesté la Reine du Chef du Canada 2006
représentée par l'Office national de l'énergie

N^o de cat. NE12-4/2006-03F
ISSN : 0821-865X

Ce document est publié séparément dans les deux langues officielles. Pour de plus amples renseignements :

Équipe des communications
Office national de l'énergie
444, Septième Avenue S.-O.
Calgary (Alberta) T2P 0X8
Téléphone : (403) 292-4800
Téléphone sans frais : 1-800-899-1265
Télocopieur : (403) 292-5503
Télocopieur sans frais : 1-877-288-8803

©Her Majesty the Queen in Right of Canada 2006 as
represented by the National Energy Board

Cat. No. NE12-4/2006-03E
ISSN : 0821-8645

This document is published separately in both official languages. For further information, please contact:

Communications Team
National Energy Board
444 Seventh Avenue SW
Calgary, Alberta T2P 0X8
Telephone: (403) 292-4800
Telephone toll free: 1-800-899-1265
Telecopier: (403) 292-5503
Telecopier toll free : 1-877-288-8803